

Gulf stream éditeur, maison d'édition jeunesse, dont le siège est au 31, rue Alfred Riom, 44100 Nantes, organise un jeu-concours dit de création sans obligation d'achat en vue de la parution du tome 2 de Monstr'Hôtel de Carina Rozenfeld. Le concours se déroulera du 19/10/2019 au 15/11/2019 inclus. Les modalités de ce jeu sont décrites dans le règlement ci-dessous.

Article 1 : Objet du jeu

En prévision de la parution du tome 2 de Monstr'Hôtel, de Carina Rozenfeld, Gulf stream éditeur organise un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Dessine-moi un Mirageur ! », sur le thème des petits monstres, héros de la série. Le concours débute le samedi 19 octobre 2019 et se clôt le vendredi 15 novembre 2019, les gagnants du concours seront annoncés le 20 novembre.

Article 2 : Participation

La participation au jeu est ouverte à toute « famille » comprenant au moins 1 parent (tuteur légal) et 1 enfant de moins de 12 ans (une carte d'identité pourra être demandée pour justifier l'âge de l'enfant), en France métropolitaine, Belgique, Suisse, Canada, ainsi que les écoles ayant un projet spécifique avec Carina Rozenfeld.

La participation est limitée à 1 dessin par enfant. La participation au concours se fait sous l'entière responsabilité du (des) représentant(s) légal(aux) justifiant de l'autorité de l'enfant, qui a (ont) accepté d'être garant(s) du respect par les participants de l'ensemble des dispositions présentes.

Les enfants pouvant bénéficier des lots (qui seront décrits dans l'article 6 : Lots) doivent avoir entre 7 et 12 ans.

Ne peuvent pas participer ni bénéficier des lots les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessous, ainsi que toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours :

- o les personnes morales (entreprises ou établissements)
- o les enfants ayant plus de 12 ans
- o les personnes ayant recours au plagiat ne seront plus considérées comme de potentiels gagnants. Ci-dessous la définition du plagiat :

Plagiat : « Réplique frauduleuse d'une œuvre déjà existante en partie ou dans sa totalité afin de se l'approprier sans accord préalable de l'auteur ou d'un ayant droit. »

Gulf stream éditeur, organisateur du concours, se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment, *a fortiori* lors de l'attribution des prix.

Article 3 : Modalités

Chaque enfant participant sera représenté par un adulte et ne pourra proposer qu'une seule œuvre sur le thème « Dessine-moi un Mirageur ! ».

Voici la description de ce petit monstre : « Une espèce d'énorme chat au pelage rayé jaune et vert. Une série de pointes, comme celles qu'on pouvait voir sur le dos de certains dinosaures, hérissait sa colonne vertébrale. »

Chaque dessin sera réalisé sur un format A4.

Toutes les techniques de dessin sont autorisées (feutres, crayons, gouache, aquarelle, huile...), sauf les dessins numériques.

L'œuvre est à envoyer par courrier ou mail entre le samedi 19 octobre 2019 et le vendredi 15 novembre 2019. Au dos du dessin, il faudra impérativement indiquer : le nom, l'âge et les coordonnées de l'enfant (adresse postale + mail et numéro de téléphone).

Ci-dessous, les coordonnées de Gulf stream éditeur pour l'envoi des dessins :

Adresse : Gulf stream éditeur, 31, rue Alfred-Riom, 44100 Nantes

Mail: contact@gulfstream.fr

Article 4 : Opérations promotionnelles

Les participants au présent concours autorisent l'organisateur à utiliser leur dessin pour toutes manifestations promotionnelles ou informatives liées au présent concours (y compris leur exposition ou publication). En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tous droits sur leur dessin à l'organisateur.

Article 5 : Désignation/Publication des gagnants

Les gagnants seront désignés par Carina Rozenfeld, l'autrice de Monstr'Hôtel. La délibération aura lieu entre le 16 novembre 2019 et le 20 novembre 2019. Les gagnants seront annoncés le 20 novembre 2019. Un courriel sera envoyé aux gagnants pour une prise de contact. (En cas de non-réponse au courriel dans un délai de 10 jours, voir 6.3. Lots non retirés.)

Article 6 : Lots – Remise et retrait

• 6.1. La dotation

Les lots sont les suivants :

1er prix : le tome 2 de Monstr'Hôtel, de Carina Rozenfeld, dédié par l'autrice, et le dessin de l'enfant mis en valeur (en noir et blanc) à la fin dudit tome.

2e prix : un sac de goodies Gulf stream éditeur.

3e prix : un sac de goodies Gulf stream éditeur.

Les lots ne pourront pas faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. La structure organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux lots proposés, un lot d'une valeur équivalente ou présentant des caractéristiques similaires.

Tout prix ne pouvant être offert par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées du participant, d'une modification de ses coordonnées, ou pour toute autre raison, sera offert au candidat suivant dans le classement.

- **6.2. Logistique**

L'entreprise organisatrice est en charge de prendre contact avec le tuteur légal gagnant. L'entreprise organisatrice communiquera avec le gagnant pour convenir de l'organisation avec ce dernier.

- **6.3. Lots non retirés**

À l'issue d'un délai de 10 jours, sans réponse au courriel invitant le tuteur légal gagnant à communiquer avec l'entreprise organisatrice, le lot sera perdu. Il pourra être attribué à un autre participant désigné par le jury comme étant le suivant au classement. Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou pour toute autre raison liée à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Les gagnants injoignables, ou ne répondant pas dans un délai de 10 jours pour fournir leur adresse et prendre contact avec l'entreprise organisatrice pour la logistique du lot, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Le lot attribué est propre au tuteur légal et non transmissible. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 7 : Gratuité de la participation

Le jeu-concours « Dessine-moi un Mirageur ! » est un jeu gratuit et sans obligation d'achat de biens ou de services.

Article 8 : Remboursement des frais de participation

Le concours qui est organisé ne fait pas appel au hasard. À ce titre, aucune demande de remboursement des frais engagés par les participants ne sera acceptée.

Article 9

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Article 10

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 11

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Article 12 L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Il se réserve également le droit de

trancher souverainement à toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Article 13

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatiques et libertés » et ses décrets d'application modifiés, les participants sont informés que la communication de leurs coordonnées est obligatoire pour participer à l'opération et qu'elles ne sont utilisées que par les organisateurs.

Conformément à cette loi, tous les participants au concours « Dessine-moi un Mirageur ! » justifiant de leur identité disposent des droits d'opposition (article 38 de ladite loi), d'accès (article 39 de ladite loi) et de rectification et suppression (article 40 de ladite loi) pour des données les concernant, auprès des organisateurs.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à :

Gulf stream éditeur
Concours de dessin
31, rue Alfred-Riom – 44100 NANTES